Fiche technique « Rôles et responsabilités »

Cas sans risque identifiés Ex: données publiques

Cas avec risques Ex: données sensibles : personnelles, partenariat, politique publique, sécurité, ...

Cas forts risques Ex: données critiques: Recherches impliquant la personne humaine,

zones à régime restrictif (ZRR), ...

Arbitrage

Instruction cellule nationale si sollicitée par ADAC

DGDS&I

Cellule nationale,

Direction pour la Science Ouverte (DipSO), Direction Partenariat et Transfert pour l'Innovation (DPTI), Direction des Affaires Juridiques (DAJ), Administrateur des Données Algorithmes et Codes (ADAC), Personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)*

Apporte expertise

Département (CD et « référent données stratégique »)

Donne avis si sollicité

Décide après Instruction en fonction de la stratégie scientifique

Mettent à disposition d'après les standards.

Complète Instruction en fonction de la stratégie scientifique et saisit l'ADAC

IR labelisées (DISC), IR Nationales

Direction d'unité (DU)

Donne avis si sollicité, est informé

Instruit pour solliciter département

Porteur scientifique du projet ou représentant INRAE du consortium (avec l'appui du « référents données opérationnels »)

Décide et contrôle

Explore les options avec les « référents données opérationnels »

Chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants, gestionnaires des données

Mettent en œuvre

^{*} https://www.cada.fr/administration/le-role-de-la-prada ; https://www.inrae.fr/acces-aux-documents-administratifs